

HORNBACH CardService
Postfach 50 07 72
22707 Hamburg

Demande d'un code PIN pour la boutique en ligne HORNBACH pour contrat _____
Numéro de contrat

Veuillez svp me faire parvenir, _____
Nom et prénom du/de la titulaire de carte supplémentaire
en tant que titulaire d'une HORNBACH ProfiCard supplémentaire pour l'entreprise,

Nom de l'entreprise

Rue et numéro

Adresse
complémentaire

Code Postal

Lieu

un code PIN pour ma carte supplémentaire _____
16 chiffres du numéro de la carte supplémentaire

à utiliser dans la boutique en ligne HORNBACH.

Le code PIN est exclusivement destiné à être utilisé dans la boutique en ligne HORNBACH et n'est pas nécessaire pour effectuer des achats sur place dans les magasins HORNBACH.

J'ai lu les **«Conditions complémentaires pour le paiement dans la boutique en ligne HORNBACH au moyen de la ProfiCard HORNBACH («Conditions complémentaires de la Webshop»)»** et je les accepte par ma signature.

Date

Signature titulaire de la carte supplémentaire

Nom en majuscules

Je donne mon accord à l'envoi d'un code PIN au/à la titulaire de la carte supplémentaire susmentionnée.

En outre, je déclare accepter les conditions complémentaires de paiement en ligne susmentionnées que j'ai reçues et lues. Celles-ci remplacent les « Conditions complémentaires aux conditions générales de la ProfiCard HORNBACH à utiliser dans la boutique en ligne HORNBACH » qui m'ont été remises lors de la conclusion du contrat.

Date

Signature du/ de la titulaire de la carte principale

Nom en majuscules

Ne pas oublier:

Veuillez signer ce formulaire avec le/la titulaire de la carte principale et envoyer l'original par courrier au CardService HORNBACH ou par e-mail à cardservice@knistr.com, afin que nous puissions vous transmettre le code PIN souhaité.

III. Conditions complémentaires aux conditions générales de la HORNBACH ProfiCard à utiliser dans le HORNBACH Web-Shop («Conditions complémentaires Webshop»)

1. Généralités

1. En tant que détenteur d'une carte principale («**carte principale**») ou d'une carte supplémentaire HORNBACH ProfiCard, vous pouvez, si vous êtes en possession d'un numéro d'identification personnel («**PIN**»), utiliser votre carte dans la boutique en ligne HORNBACH pour ne pas avoir à payer immédiatement le prix des produits achetés, mais seulement à la fin du mois civil (paiement différé).
2. En tant que détenteur de la carte principale ou supplémentaire, vous pouvez obtenir gratuitement un code PIN personnel sur demande. En demandant le PIN, vous acceptez les conditions suivantes, qui complètent le contrat de carte conclu avec vous et les conditions générales applicables à l'utilisation de la ProfiCard HORNBACH pour les entreprises.
3. Un PIN n'est délivré que pour une carte principale ou supplémentaire autorisée qui n'est pas bloquée au moment de la demande. Le PIN est utilisable avec la carte principale exclusivement dans le Web-Shop HORNBACH.
Si votre carte principale est résiliée, le PIN perd sa validité avec effet immédiat.

2. Autorisation dans la boutique en ligne HORNBACH au moyen du code PIN

1. Lors de l'utilisation de la carte principale ou supplémentaire dans la boutique en ligne HORNBACH, vous devez saisir les données de la carte principale ou supplémentaire et le code PIN demandés par le site Internet.
2. L'Émettrice exécutera l'ordre si
 - celui-ci est autorisé par vous,
 - la limite de carte et la limite totale sont respectées et
 - la commande passée dans la boutique en ligne HORNBACH a été menée par HORNBACH ou par d'autres vendeurs qui y sont actifs (commerçants tiers).Si les conditions ne sont pas remplies, l'Émettrice n'exécutera pas la commande et vous informera, dans la mesure du possible, de la non-exécution et de ses raisons.
3. En donnant votre autorisation, vous consentez à l'exécution d'un ordre de paiement. Une révocation de l'ordre de paiement n'est plus possible par la suite.

3. Devoir de diligence et de collaboration, tentatives infructueuses

1. Il vous appartient de veiller à ce qu'aucune autre personne ne prenne connaissance de votre code PIN. En particulier, le code PIN ne devrait pas être inscrit sur la carte ou conservé à ses côtés de quelque manière que ce soit, y compris sous forme cryptée.
En effet, toute personne connaissant le code PIN et en possession de la carte correspondante a la possibilité, avec le code PIN et la carte, d'effectuer des opérations abusives dans la boutique en ligne HORNBACH.
2. Si vous constatez la perte ou le vol du PIN ou l'utilisation abusive des données de la carte avec le PIN ou si vous soupçonnez qu'un tiers a pris connaissance de votre PIN de manière illicite, vous devez en informer immédiatement HORNBACH CardService au 0840 444 111 ou par e-mail à cardservice@knistr.com. Il en va de même dès que vous constatez une opération de paiement non autorisée ou mal exécutée. Vous devez immédiatement signaler à la police toute utilisation abusive des données de la carte et du code PIN.
3. Par mesure de sécurité contre l'utilisation abusive du PIN, celui-ci est bloqué après la troisième tentative infructueuse. Il ne peut pas être débloqué. Vous pouvez toutefois demander par téléphone au HORNBACH CardService au numéro 0840 444 111 l'émission gratuite d'un PIN de remplacement. Cela nécessite une légitimation.

4. Désinscription de la fonction PIN

Vous pouvez vous désinscrire à tout moment et sans délai de la fonction PIN par écrit auprès de HORNBACH CardService. Le PIN sera alors désactivé et vous ne pourrez plus l'utiliser. Vous êtes libre de demander un nouveau PIN ultérieurement.

5. Modification des conditions contractuelles et des termes du contrat

L'Émettrice vous informera au plus tard un mois avant l'entrée en vigueur des modifications des présentes conditions complémentaires Webshop et vous invitera à accepter les nouvelles conditions. Si vous ne les acceptez pas ou si vous vous y opposez dans le délai qui vous est imparti, l'Émettrice est en droit de résilier l'accord précédent relatif aux conditions complémentaires Webshop et de désactiver le PIN. De votre côté, vous avez le droit de vous désinscrire sans délai et sans frais de la fonction PIN avant l'entrée en vigueur des modifications. L'Émettrice attirera particulièrement votre attention sur ce point dans sa notice d'information.